RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

# DÉCISION N° FranceAgriMer/SG/2022/06 relative aux délégations de signature des agents du Secrétariat général de FranceAgrimer

Montreuil, le 20/10/2022

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/SG/2020/01 du 6 mars 2020 modifiée portant délégation de signature à certains agents du Secrétariat général,

**DÉCIDE :**

**Article 1er :**

L'article 2 de la décision n° FranceAgriMer/SG/2020/01 susvisée est complété par les dispositions suivantes :

«En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Philippe Le Faucheur, chef du service « Ressources humaines », délégation de signature est donnée à Madame Karine Favre-Danne, adjointe au chef du service des ressources humaines et responsable du projet SIRH RenoiRH, pour tous les actes relevant des attributions du service « Ressources humaines » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 € ».

**Article 2 :**

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

**La Directrice générale**

**Christine AVELIN**

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr